



MECS Henri Ruel
8 bis Rue du Clos d'Orléans, 94120 Fontenay-sous-Bois

Etablissement actuellement géré par



Administrateur provisoire de la MECS Henri Ruel

AVIS D'INFORMATION

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REPRISE DE L'AUTORISATION DE LA MECS HENRI RUEL

AFIN D'EN ASSURER LA GESTION

Détenteur de l'autorisation

L'Association Vivre et Devenir, détenteur de l'autorisation pour actuellement 48 places de MECS, représentée par son directeur général, Christophe Douesneau, dans un contexte d'Administration provisoire de la MECS à compter du 4 avril 2022 confiée par arrêté du Département du Val-de-Marne à M. Pierre-Vincent Guéret du cabinet SPQR, renouvelée le 4 octobre 2022

La cession comprend une quarantaine de places de MECS, localisées principalement sur le site de la MECS à Fontenay-sous-Bois et de manière complémentaire dans un appartement extérieur localisé dans la même commune.

Avis d'appel à candidature et dossier de candidature

a) Avis d'appel à candidature

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est publié au BOAMP et sur le site internet du Département.

Date limite de remise du dossier de candidatures : 10 janvier 2023 à 17 heures

La date et l'heure de réception du dossier de candidature par courriel faisant foi.

b) Modalités de retrait du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt

Le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt peut être obtenu en adressant un courriel aux deux adresses suivantes: pierre-vincent.gueret@spqr-conseil.fr et come.tollet@spqr-conseil.fr.

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires auprès de l'Administrateur provisoire, **par courriel uniquement**, aux deux adresses suivantes: pierre-vincent.gueret@spqr-conseil.fr et come.tollet@spqr-conseil.fr.

Les documents seront transmis par voie électronique uniquement.

c) Modalités de dépôt du dossier de candidature et d'offre

Chaque candidat devra adresser par tous moyens un dossier de candidature et d'offre rédigé en langue française comprenant les éléments mentionnés à l'article A du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt :

-**par dépôt en main propre** à la MECS Henri Ruel à l'attention de l'administration provisoire (*en cas de dépôt d'un dossier papier il est demandé de joindre une copie sur clé USB*)

-**par courriel aux deux adresses suivantes:**

pierre-vincent.gueret@spqr-conseil.fr et come.tollet@spqr-conseil.fr.

L'objet du courriel portera la mention : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REPRISE DE L'AUTORISATION DE LA MECS HENRI RUEL AFIN D'EN ASSURER LA GESTION- DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Un accusé de réception sera envoyé au candidat à réception des éléments transmis.